

General Council for Islamic
Banks And Financial Institutions

Affiliated Institution to the OIC
Established under Royal Decree No 23 -2001



المجلس العام للبنوك
والمؤسسات المالية الإسلامية

مؤسسة منتمة لمنظمة المؤتمر الإسلامي
تأسست بمرسوم ملكي رقم ٢٣ لسنة ٢٠٠١م

***LES PRINCIPES DE JUSTE MILIEU
AU SECOURS DE LA FINANCE
MONDIALE***

***Dix principes pour créer un système
bancaire équilibré et justem***

(L'original: Arabe)



DOCUMENT SUR LA GESTION FINANCIERE ***Dix principes pour créer un système bancaire équilibré et juste***

Ce document présente dix principes pour créer un système financier et bancaire équilibré et juste. Ces principes se déclinent comme suit

1. Freiner la vitesse excessive avec laquelle on crée les crédits, on les vend, les sécurise et les met à disposition.
2. Créer un équilibre entre les modes de financement qui sont basés sur le principe de partage des pertes et profits et ceux basés sur le crédit qui n'a aucune relation avec la génération réelle de la richesse et de sa croissance.
3. Etablir un système monétaire avec des mécanismes de paiement plus juste et plus stable.
4. Utiliser le mécanisme de participation basé sur le taux de profit à la place de celui basé sur le taux d'intérêt.
5. Développer des instruments efficaces et justes pour la bonne gestion du risque et sa répartition en évitant de commercialiser ce risque, le transférer ou en faire l'objet de spéculation.
6. Construire un système bancaire plus efficace, plus juste et plus stable x lié à l'économie réelle.
7. Œuvrer pour établir des mécanismes justes qui garantissent les droits financiers des prêteurs x sans léser les débiteurs.
8. rectifier le rôle des marchés financiers et établir un système de contrôle pour rationaliser le comportement de tous les acteurs sur ces marchés.
9. favoriser la bonne gouvernance et la transparence dans la conduite des affaires des institutions financières et leurs relations avec les parties concernées.
10. Réactiver le rôle des gouvernements dans la préservation et la protection de l'ordre monétaire et financier avec l'imposition de contrôles sur les transactions et les marchés afin de réaliser une croissance équilibrée.



Introduction

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui traverse tellement de turbulences et de fluctuations financières qu'il sied de l'appeler « l'ère des turbulences ». Il n'y a presque pas de décennie sans une crise économique ou financière ; ce fait a conduit le Forum Economique Mondial, dans son rapport publié en Janvier 2008, à conclure que la perturbation continue des systèmes économiques est le défi principal auquel l'économie mondiale doit faire face. Dans son rapport semi-annuel sur la stabilité financière de la même année, le Fond Monétaire International décrit le système financier mondial comme « fragile ». Cette situation a poussé plusieurs banques centrales et institutions à faire plusieurs initiatives pour alerter de la gravité de l'état financier du monde et pour limiter ses retombées et ses débordements.

Malgré l'ampleur de la crise, la communauté internationale semble être incapable de limiter ce danger qui est entrain de dévorer, en si courte période, les réalisations et les gains de plusieurs années. La crise que traverse actuellement le monde, qui affecte les marchés financiers, les plus grandes institutions financières et pèse sur la situation économique de tous les pays – à des degrés divers de sévérité – n'est qu'une crise d'une série de crises qui n'ont cessé de frapper l'économie mondiale à notre époque moderne. C'est une question qui doit être analysée, en profondeur et avec minutie, et ce dans le but de faire le diagnostic adéquat et de trouver le remède approprié. Plus encore, de l'analyse de cette crise doit naître des principes économiques et financiers équilibrés qui seront à même de contribuer à la création d'un ordre financier stable, juste et efficace. Si les parties concernées n'appellent pas à déployer un effort concerté et à lancer un plan d'action pour atteindre ce but, le monde sera témoin davantage de perturbations et de secousses qui pourraient être plus dangereuses que celles que nous avons déjà vécues, et qui ont été les conséquences de la crise financière.

Les spécialistes de tout acabit ont attribué les causes profondes de la crise récente, notamment celle des sub-primés (hypothèques immobilières aux USA), à la faiblesse intrinsèque du secteur financier. Malgré la complexité des causes, des forces du marché qui se sont ralliées pour provoquer la crise actuelle, les études et les analyses montrent que les prêts au logement américains sont la cause principale (Ces prêts sont eux-mêmes le résultat de l'échec des politiques



financières et monétaires). Ces prêts au logement ont créé une grosse bulle qui a provoqué la situation actuelle. Au cours des deux dernières décennies, un certain nombre de mesures ont été prises par les administrations américaines dont l'objectif était de rendre le secteur financier privé plus autonome, autorégulé, misant sur sa contribution à stabiliser le marché tout en gardant la supervision gouvernementale à son seuil minimum. Le résultat était opposé aux attentes car cette libéralisation a rendu la situation plus complexe. Ces mesures étaient surtout dirigées vers les produits x dérivés et les fonds de garantie. Le facteur qui a contribué à complexifier davantage la situation, il s'agit du changement des normes comptables ; la méthode de l'évaluation des actifs se fait dorénavant selon leur valeur de marché et non selon leur valeur initiale ou minimale. L'autre facteur consiste dans la transformation des sociétés de comptabilité publique en sociétés à responsabilité limitée (elles étaient des sociétés à responsabilité solidaire). Il en est de même pour les agences de cote de crédits, qui ont commencé à vendre leurs services à l'entité cotée ou évaluée et non à celles bénéficiant de la cote. Ce phénomène a transformé ces agences de cote en conseillers auprès des sociétés de crédits leur apprenant comment obtenir la cote la plus élevée. Avec les plus grandes institutions financières couvrant des pertes énormes, la nationalisation de Fannie Mae, l'effondrement de la Banque Lehmann Brother, et la hausse du nombre de banques en faillite en général ; tout ces événements ont provoqué la perte de confiance dans système bancaire en entier et ont paralysé les mécanismes de génération de liquidité dans les économies libérales (où les banques représentent un lien important).

Le déclin rapide des actifs des Banques liées, de façon directe ou indirecte, au financement des prêts au logement a endommagé l'investissement. Les investissements possédés par des banques non américaines ont été aussi touchés, ce qui a mené à l'effet tache d'huile, en étendant les dégâts aux banques et aux fonds d'investissement à niveau mondial. Actuellement, les dégâts sont entrain de se propager à l'économie réelle, comme le prouvent les indicateurs de base comme celui de la croissance économique, du taux de chômage, du niveau des dépenses, etc. Ceci approfondit la perte de confiance des entités économiques dans les politiques et les mesures prises afin de relancer le secteur financier et de fournir de nouveau le flux de liquidités nécessaires pour les dépenses et l'investissement.

Au milieu de la tourmente de cette crise, l'attention du monde a été attirée par une industrie financière nouvellement émergente, dont les institutions ne pratiquent par l'intérêt (le riba) et évitent les paris, l'incertitude et la spéculation et qui possède un certain nombre de règles et standards spécifiques de contrôle.

Ces institutions ont été peu ou presque pas affectées par la crise contrairement aux institutions similaires du secteur financier conventionnel. Sans aucun doute, les professionnels ainsi que tous ceux concernés par la finance ont été amenés à observer l'expérience de ces institutions financières émergentes afin de comprendre les facteurs qui ont favorisé leur réussite. Cette réussite constatée malgré la nature récente de l'expérience (le fait que la plus ancienne d'elles ne dépasse pas cinquante ans d'existence alors que les institutions du secteur conventionnel sont opérationnelles depuis des siècles).

La crise financière a soulevé un sentiment de destin humain commun chez un grand nombre d'hommes et de femmes ; elle a aussi sensibilisé et les institutions et les individus au besoin de se concerter et de coopérer pour conduire les réformes nécessaires pour rebâtir un meilleur nouveau système financier. Un système qui ne déprécie pas les acquis du passé mais qui les conforte et corrige leurs déviations, bien sûr après avoir approfondi l'analyse des causes initiales de la crise. Toutes ces mesures renforceraient les motivations et relanceraient l'élan et contribueraient à une large adhésion aux réformes.

Cette étude prend en compte ces événements et d'autres. Les principes mentionnés sont inspirés de ces règles et principes qui gouvernent les institutions financières émergentes susmentionnées. En même temps, notre étude se réfère à des expériences réussies et efficaces, ainsi qu'à de pratiques, régulations et critères à l'intérieur du système actuel pour les renforcer et les consolider. Notre étude met l'accent sur l'importance de la détermination collective et la volonté ferme dans le traitement des facteurs qui ont provoqué ces catastrophes ou qui ont aggravé les situations qui les ont provoquées.

Saleh Abdullah Kamel
Président du Conseil des directeurs
Conseil des Banques islamiques
et des institutions financières.





Dix principes pour créer un système financier et bancaire équilibré et juste

Principe (1)

Freiner la vitesse excessive de création des crédits, leur vente, leur sécurisation et leur mise à disposition

Développer les contrôles de la création des dettes, leur affectation et leur mise à disposition de façon à ne pas transformer ces dettes en produits échangeables dont on se débarrasse ainsi que du risque qui leur est associé, mais d'en faire des moyens efficaces sur le marché pour redistribuer les portefeuilles au fil du temps, et ce sans occasionner une rupture entre secteur financier et les secteurs de l'économie réelle.

Principe (2)

Créer un équilibre entre les modes de financement qui sont basés sur le principe de partage des pertes et profits et ceux basés sur le crédit qui n'a aucune relation avec la génération réelle de la richesse et de sa croissance.

Promulguer des lois et offrir les services et les primes qui sont susceptibles d'encourager le partenariat en financement sous toutes ses formes. De telles initiatives limiteraient la forme de crédit favorisée par l'environnement actuel, notamment le financement basé sur le crédit ; ce type de financement encourage les entités économiques à s'engager de façon excessive dans les emprunts, ce qui les rend vulnérables aux chocs financiers.

Principe (3)

Etablir un système monétaire avec des mécanismes de paiement plus justes et plus stables.

Créer un système monétaire international dont les fondations et les institutions devraient être construites par les parties concernées à l'échelle mondiale. Il faut imposer des contrôles sur l'assurance de toutes les formes d'argent de manière à faciliter l'échanges des biens et services et de réaliser un degré raisonnable de stabilité et de justice parmi les milieux qui conduisent les transactions.

Principe (4)

Utiliser le mécanisme de participation basé sur le taux de profit à la place de celui basé sur le taux d'intérêt.

Créer des mécanismes alternatifs appropriés à celui du taux d'intérêt qui a prouvé son inefficacité quant à une allocation optimale des ressources, et qui a eu un effet négatif sur la distribution du revenu national. Parmi ces mécanismes alternatifs, on peut citer l'utilisation de taux du profit à la place du taux d'intérêt.

Principe (5)

Développer des instruments efficaces et justes pour la bonne gestion du risque et sa répartition en évitant de commercialiser ce risque, de le transférer ou en faire l'objet de spéculation.

Concevoir mécanismes et instruments pour gérer le risque et sa répartition, en évitant d'augmenter un tel risque ou de le commercialiser. Ceci pourrait être fait en assurant, à travers la conception méticuleuse de tels instruments, que leurs avantages pèsent plus que leurs inconvénients. Leurs modes de circulation devraient être contrôlés de façon si stricte qu'elle garantisse que toute la société en bénéficie et pas seulement ceux qui y travaillent.

Principe (6)

Construire un système bancaire plus efficace, plus juste et plus stable strictement lié à l'économie réelle.

Construire un système financier efficace et multi fonctionnel pour transférer les ressources financières entre les entités économiques efficacement, en se basant sur l'intermédiation de l'investissement et non l'intermédiation financière. Ceci contribuerait à réaliser un degré suffisant d'équité et de stabilité conduisant à atteindre des buts économiques tels que offrir une prospérité matérielle et un bien être à la société entière.





Principe (7)

Œuvrer pour établir des mécanismes justes qui garantissent les droits financiers des prêteurs, sans léser les débiteurs.

Chercher à garantir les droits des prêteurs en créant des instruments et des moyens qui pourraient aider à atteindre cet objectif, mais sans porter atteinte aux débiteurs, ceci afin renouer des liens de confiance entre les institutions financières et les entités économiques.

Principe (8)

Rectifier le rôle des marchés financiers et établir un système de contrôle pour rationaliser le comportement de tous les acteurs sur ces marchés.

Concentrer sur la conception des organismes, des programmes et des statuts du marché financier de façon à avoir un contrôle, à un très haut niveau de fiabilité, honnêteté et équité, de l'exécution des transactions. Ces organismes, programmes et statuts doivent être conçues avec une orientation vers les activités réellement productives et en évitant les spéculations et les transactions fictives, les risques et toutes autres transactions similaires.

Principe (9)

Favoriser la bonne gouvernance et la transparence dans la conduite des affaires des institutions financières et leurs relations avec les parties concernées.

Mettre en œuvre et appliquer les principes de la transparence et la bonne gouvernance aux institutions financières. Etablir les contrôles nécessaires qui pourraient garantir les droits de toutes les parties impliquées dans ces institutions financières afin d'enraciner et de promouvoir la confiance entre elles et dans le rôle qu'elles jouent. Ceci peut aussi contribuer à minimiser le conflit d'intérêts susceptible de se trouver dans le fonctionnement de quelques institutions importantes, comme les agences de cote des crédits et les compagnies de comptabilité publique.



Principe (10)

Réactiver le rôle des gouvernements dans la préservation et la protection de l'ordre monétaire et financier et l'imposition de contrôles sur les transactions et les marchés afin de réaliser une croissance équilibrée.

Le gouvernement doit jouer un rôle principal et non juste auxiliaire en surveillant de près le système monétaire et financier ainsi que les transactions et les marchés. Il devrait aussi fournir un environnement approprié pour le secteur privé afin de le rendre capable de contribuer effectivement à cet objectif, ceci à travers les initiatives et les innovations qui profiteraient à ceux qui les initieraient, et pourvu que cela ne se fasse pas au dépens de l'intérêt de l'économie publique et de la société.

Principe (1)

Freiner la vitesse excessive de création des crédits, leur vente, leur sécurisation et leur mise à disposition

Développer les contrôles de la création des dettes, leur affectation et leur mise à disposition de façon à ne pas transformer ces dettes en produits échangeables dont on se débarrasse ainsi que du risque qui leur est associé, mais d'en faire des moyens efficaces sur le marché pour redistribuer les portefeuilles au fil du temps, et ce sans occasionner une rupture entre secteur financier et les secteurs de l'économie réelle.

Emprunter conformément aux conditions économiques bien connues telles que : l'existence d'un revenu, ou d'un bien immobilier qui permettrait à l'emprunteur de rembourser sa dette sans nuire à sa propre personne ou aux autres, est une règle qu'il ne faut jamais invalider. En effet, elle a été connue et appliquée par toutes les sociétés humaines depuis la nuit des temps. Ce qui provoque l'inquiétude et les problèmes c'est de permettre à des entités économiques, surtout des particuliers et des familles aux revenus limités, d'emprunter au-delà de leur solvabilité et leur capacités financières, puisqu'elles n'ont ni biens ni revenu prévu pour garantir leur dette et assurer son remboursement.

Les individus, les familles et même les pays qui tombent dans l'ornière d'endettement lourd, en conséquence d'une consommation incontrôlée et excessive de produits de luxe et d'une poursuite vaine d'un sentiment de « richesse », courent un danger certain ! Ce danger consiste dans le fait qu'ils



subissent une pression qui mène à terme à la faillite, à la limitation de leur accès à leurs propres biens ou encore au suicide économique. Cette issue fatale provoque souvent la désintégration des familles et la perte de la stabilité, pour l'individu et pour la famille. Evidemment, ceci nuit gravement à l'économie.

Les marchés financiers se sont transformés, de nos jours, en un casino gigantesque où on joue sur les dettes et les risques. Le phénomène de sécurisation des dettes est devenu répandu et à travers lui, les institutions financières sont devenues capables de jouer un double rôle, un rôle très grave : elles élargissent la création du crédit d'une part, et évitent le maintien de ce crédit créé sur leur bilan d'autre part ; elles vendent leurs dettes et leur passif à travers des instruments spéciaux, les subtilisant ainsi du contrôle comptable et financier. Avec ce processus de sécurisation de la dette, les institutions financières sont devenues capables d'acquiescer un instrument important qui leur permet de se refinancer. Elles ont aussi bénéficié en dédoublant leurs retours sur investissement en maximisant leurs profits. Ces profits qui ne cessent de s'accroître non seulement de l'intérêt sur les prêts mais aussi des considérables commissions de sécurisation qui augmentent d'un jour à l'autre. Elles réussissent par le même coup à réduire leur risque en le transférant à d'autres institutions ou d'autres individus qui deviennent les nouveaux propriétaires de ces papiers financiers. La crise financière mondiale a montré et les risques et les inconvénients de la sécurisation de la dette. A travers ce mécanisme, les institutions financières sont encouragées à s'intéresser plus à la taille des prêts accordés que par leur qualité et la solvabilité des emprunteurs, puisque ces prêts sont des temporaires et ne tardent pas à devenir une sorte de « Pont financier », transformé par le mécanisme dit « création de prêts dans le but de les répartir ».

Le volume total de la dette du secteur financier au moment de l'épicentre de la crise, des Etats-Unis d'Amérique, a augmenté de 22% du PNB EN 1991 à 117% au cours du troisième trimestre de 2008. En Grande Bretagne, la dette a atteint 250% du PNB. La dette des ménages en Usa a frôlé 100% du PNB en 2008. Quant au total de la dette des secteurs public et privé, elle a grimpé à 350% du PNB, de 160% en 1980.

Le danger d'un tel endettement ne réside pas seulement dans son niveau très élevé par rapport à celui du revenu et des actifs réels, mais aussi dans sa nature. Il est comme un cancer qui se propage et se multiplie au fil du temps, et même quand l'économie réelle est stagnante ou en récession. Pendant que le système financier actuel réalise un certain nombre de ses fonctions importantes et



économiquement bénéfiques, il produit aussi des résultats néfastes, dont le plus nocif est la génération des dettes qui ne sont pas liées à une réelle activité de production qui produit une valeur ajoutée.

Pour redresser les torts de ce genre, il faut empêcher les prêteurs de se dérober de leurs obligations en transférant le risque associé aux prêts qu'ils accordent aux autres en les vendant. Les organismes de supervision compétents devraient assumer leur devoir afin d'empêcher ce flou et cette nonchalance. Le minimum de ce qu'ils peuvent faire est d'imposer aux crédateurs de maintenir un certain nombre de prêts qu'ils accordent pour conserver un sens de responsabilité continue dans leur comportement.

La sécurisation des actifs réels est une alternative plus viable et plus appropriée qui mènerait à un ordre économique plus stable, plus durable et orienté vers la croissance. Les actifs qui sont à sécurisés peuvent inclure un mélange raisonnable de dettes et d'actifs réels, pourvu que les dettes n'y constituent pas la part la plus importante.

Au niveau des individus, il faut adopter des critères stricts qui, par la force de la loi, pourraient lier la capacité à emprunter des personnes à leur solvabilité, empêchant ainsi les particuliers de contracter des dettes au-delà de leur richesse existante et prévue. Le même principe doit s'appliquer aux sociétés où la dette totale doit être liée aux fonds propres, exactement comme le prévoit les règles du contrôle.

Principe (2)

Créer un équilibre entre les modes de financement qui sont basés sur le principe de partage des pertes et profits et ceux basés sur le crédit qui n'a aucune relation avec la génération réelle de la richesse et de sa croissance.

Promulguer des lois et offrir les services et les primes qui sont susceptibles d'encourager le partenariat en financement sous toutes ses formes. De telles initiatives limiteraient la forme de crédit favorisée par l'environnement actuel, notamment le financement basé sur le crédit ; ce type de financement encourage les entités économiques à s'engager de façon excessive dans les emprunts, ce qui les rend vulnérables aux chocs financiers.



Les crises successives qui ont frappé l'économie mondiale nous montrent clairement que l'une des causes principales et importantes de leur récurrence est l'échec des unités économiques, notamment les particuliers, à rembourser les sommes d'argent qu'ils ont empruntés ainsi que les intérêts résultant bien sûr. Une telle situation est imputée à la nature même de ce système de prêt à intérêt, puisqu'il impose à l'emprunteur le paiement d'un intérêt exigible quelque soient les circonstances et les conditions ? Ceci est illogique, car l'argent ne produit pas de l'argent, et le projet pour lequel on emprunte de l'argent peuvent subir des changements économiques inéluctables. Dans un cas pareil, la dette générée par le prêt absorbe tous les actifs du débiteur. C'est sous ce lourd fardeau que vivent une grande majorité de personnes dans le monde.

Partant de cette situation navrante qui plombe l'aile de sociétés, de entreprises, et mêmes des gouvernements, des efforts collectifs doivent être déployés pour créer un environnement adéquat pour le financement sur la base de partage des profits et des pertes, un mode de financement qui relie le financement et ses conditions aux projets financés à travers la promulgation des lois et le fournissement de services et la création des incitations fiscales. De telles mesures encourageraient et avanceraient ce mode de financement. En effet, l'environnement actuel fait pencher la balance plutôt du côté de financement par crédit (donc avec la pratique de taux d'intérêt). Plusieurs études publiées actuellement essaient d'attirer l'attention sur cette urgence.

Une étude préparée par le FMI, le 19/02/2009, a montré que le système fiscal actuel est biaisé car orienté vers le financement par crédit, un fait qui encourage les entités économiques à recourir à l'emprunt excessif, ce qui augmentent leur vulnérabilité face aux chocs. Par ailleurs, la Belgique a expérimenté le traitement du financement basé sur le partenariat, dans le cas d'assurance des instruments de dette, favorablement sur le niveau de taxation. L'expérience a été un succès et ses résultats positifs, en limitant les financements basés sur le crédit et en multipliant ceux basés sur le partage . Parmi les autres modes de financement alternatifs et utiles, nous citons la propriété partagée ou le partenariat qui va en diminuant et qui finit par le transfert de la propriété à l'initiateur du projet. Ces modes alternatifs peuvent être mis en œuvre pour financer l'achat d'une maison et autres transactions similaires.



D'autre part, il faut contrôler le recours excessif au levier financier, car quand les choses se passent bien et sans heurt, les investissements bénéficiant d'un tel levier réalisent des profits colossaux, mais une fois la tendance est inversée et les difficultés se présentent, les dommages et les pertes sont aussi colossaux. Ce type d'activité est devenu un fardeau pour les sociétés humaines. Le cout de leur persistance ne cesse d'augmenter. L'alternative consiste à pourvoir des leviers pour l'investissement qui boosterait les capacités financières des sociétés et des institutions, à travers le recours aux instruments basé sur le partenariat et non sur le crédit. De tels instruments comprennent entre autres les Sukuk, les certificats d'investissement et les divers comptes d'investissement. Ceci peut être fait également à travers les instruments de financement qui donnent des dettes découlant des échanges de marchandises et des prêts qui sont séparés de l'activité économique réelle.

Principe (3)

Etablir un système monétaire et créer des mécanismes de paiement plus justes et plus stables.

Créer un système monétaire international dont les fondations et les institutions devraient être construites by les parties internationales concernées. Il faut imposer des contrôles sur l'assurance de toutes les formes d'argent de manière à faciliter l'échanges des biens et services et de réaliser un degré raisonnable de stabilité et de justice parmi les milieux qui conduisent les transactions .

Le système monétaire tient son rôle principal et sa mission de l'objet premier qu'il concerne, à savoir l'argent et les diverses moyens de paiement qui remplacent petit à petit l'argent et qui le « chassent » même, comme c'est le cas dans plusieurs sociétés émergentes en Occident. Si ceci est le pilier sur lequel se base la justification de ce système monétaire, il y a un consensus suffisant entre juristes que l'argent a certaines caractéristiques et fonctions principales qui le distinguent d'autres marchandises. L'une de ces caractéristiques importantes est le fait que l'argent est réceptacle de valeur, il maintient la stabilité du pouvoir d'achat et réalise l'équité entre les parties contractantes au cours d'une transaction, et ce de tous les temps. Mais de nos jours, les choses on changé.

L'argent est assujetti aux mêmes lois faites pour gérer les marchandises, lui fixant un prix sous forme de taux d'intérêt, mesure qui le rend objet de fluctuations dans sa valeur chaque fois que le système est touchée par l'instabilité. L'argent



et les autres moyens de paiement commencent à se développer en rupture avec la richesse et l'actif réels. Comme résultat de ce prix injustifié donné à l'argent sous de taux d'intérêt, nous assistons à l'apparition de plusieurs phénomènes économiques négatifs, comme l'inflation, les transactions à haut risque sur le marché du change, un fait qui expose les taux de change à des fluctuations très aigues.

Cette situation est devenue pire et plus complexe en introduisant de nouvelles méthodes de paiement qui sont extrêmement tentantes comme les cartes de crédits, qui permet à son porteur de créer le crédit là où il veut. L'assurance de ces cartes de crédit n'a pas été limitée à un nombre restreint de sociétés ; des magasins commencent à attirer les clients en leur miroitant l'ouverture de comptes qui leur accordent des découverts et augmentent leur taux de dépense. De telles mesures sont dépourvues de principes économiques fermes.

Nous ne voulons pas annuler ou empêcher l'assurance des cartes de crédit ni d'ailleurs limiter le rôle des banques ; nous voulons juste insister sur la nécessité de préserver le rôle spécifique et essentiel de l'argent, et ce en limitant son assurance aux autorités juridiques compétentes uniquement. Il faut par ailleurs, lier les montants émis aux quantités de marchandises et services disponibles et produits par l'économie réelle. Les méthodes de paiement et l'accord des crédits doivent aller de pair avec la capacité économique et financière des individus. Le système monétaire mondial doit se caractériser par la stabilité et l'équité ; il doit être au service de toute l'humanité sans biaiser en faveur des uns ou des autres. Hélas, ce système mondial a perdu ces caractéristiques depuis la chute du système Bretton Woods au cours des années 70 du siècle révolu. Des appels ont été depuis lancés à répétition afin qu'on exerce un effort concerté pour réaliser un tel rêve.

Dans ce contexte, parmi les choses à faire dans l'urgence, il ya certainement l'établissement d'une organisation internationale qui superviserait et contrôlerait les réglementations monétaires et financières dans les pays membres, où bien à travers la réhabilitation des institutions existantes comme le FMI ou à travers la création d'une Devise Internationale (IHC) adapté pour le règlement entre pays lors des opérations de commerce extérieur.

-
1. « Leçons de la crise mondiale pour améliorer la politique de la gestion »
 2. « Comment recapitaliser les banques », Theo Vermaelen, Leader, 13/02/2009



Principe (4)

Utiliser le mécanisme de participation basé sur le taux de profit à la place de celui basé sur le taux d'intérêt.

Créer des mécanismes alternatifs appropriés à celui du taux d'intérêt qui a prouvé son inefficacité quant à une allocation optimale des ressources, et qui a eu un effet négatif sur la distribution du revenu national. Parmi ces mécanismes alternatifs, on peut citer l'utilisation de taux du profit à la place du taux d'intérêt.

Les pratiques courantes qui sont basées sur le mécanisme de taux d'intérêt n'ont pas atteint le niveau souhaité d'efficacité dans l'allocation de ressources suffisantes à l'investissement, la simplification du libre échange commercial et la stabilisation de l'économie.

Plusieurs spécialistes ont admis que le mécanisme de taux d'intérêt entrave le développement et mène à plusieurs résultats qui sont nocifs à la société. Le plus grave de ces résultats est le travestissement de la répartition de la richesse et le penchement de la balance en faveur des grands projets et grandes sociétés au dépens des petites et moyens projets, bien que ces derniers peuvent être plus productifs. Ce mécanisme rétribue le capital aux dépens de travail et met la richesse aux mains des aventuriers et gaspilleurs et personnes peu scrupuleuses.

Ce mécanisme est aussi biaisé parce qu'il favorise les riches et les solvables qui peuvent toujours avoir plus de prêts à moindre coût. Ceci mène à une chaîne de conséquences résultant les unes des autres : mettre la richesse entre les mains des aventuriers, les gaspilleurs et les gens peu scrupuleux ; concentrer la richesse entre les mains d'une minorité qui sont en majorité des banques créancières et les courtiers. Le fardeau et l'injustice sont alors portés par les emprunteurs seuls. Ces derniers finissent toujours par être en défaut de paiement, et les banques créancières arrêtent le financement, un fait qui mène à la récession et aux crises économiques. Les taux d'intérêt provoquent des hausses de prix, car le coût de l'emprunt est calculé comme une partie du coût du produit fabriqué. Ils mènent également à la baisse du niveau d'investissement et à l'arrêt de la formation du capital. Malgré la présence



de plusieurs voix universitaires et professionnelles, dignes de confiance, qui appellent à revoir l'efficacité du mécanisme de taux d'intérêt, les mesures prises en cette direction avancement à très lent pas.

Partant de ces faits, nous pensons que le système bancaire et financier doit chercher une alternative appropriée au taux d'intérêt, et entrevoir le taux de profit comme une alternative jugée importante par plusieurs milieux concernés. En effet, il peut être un instrument plus efficace et plus équitable pour allouer les ressources financières. A travers cet instrument, on peut équilibrer l'offre et la demande. Ainsi, plus le revenu espéré d'un projet est élevé plus les fonds accordés pour le financer sont élevés. S'il s'avère que le taux de profit de certains projets est plus bas qu'attendu, ces projets auront des difficultés à trouver des financements à l'avenir. Par conséquent, si le taux de profit escompté revêt une importance immédiate, le taux de profit réalisé a une importance dans l'avenir quand arrive le moment d'augmenter son financement.

Le mécanisme basé sur le partage des pertes et des profits est différent de celui basé sur le taux d'intérêt. Un prêteur accordant de l'argent avec un taux d'intérêt ne partage pas le risque de ce projet mais sécurise son fond principal grâce au taux d'intérêt, et ce indifféremment au revenu net du projet. Mais, financer un projet sur la base de partage des pertes et profits supprime les obstacles reliés aux risques de financement qui peuvent entraver le développement de la production, et permet à toutes les parties de coopérer pour supporter le risque de financement de façon collective.

Le mécanisme basé sur le partage des pertes et des profits aide à la stabilité du système bancaire, car il lui permet de bien connaître et de façon directe les divers secteurs économiques ainsi que leurs taux de rendement. Il oblige aussi le système bancaire à mener des véritables études sur chaque demande de financement, pouvant ainsi réduire les risques qui en découlent. Ceci est à l'opposé du mécanisme de taux d'intérêt qui soumet toutes les demandes de financement au même taux d'intérêt, faisant fi des variations de rentabilité des divers secteurs économiques. Il ne permet pas non plus de tenir compte de variations de progression dans la production d'excédent financier entre divers projets, bien que cette progression n'affecte pas sa plus value actuelle.



Principe (5)

Développer des instruments efficaces et justes pour la bonne gestion du risque et sa répartition en évitant de commercialiser ce risque et en faire l'objet de spéculation.

Concevoir mécanismes et instruments pour gérer le risque et sa répartition, en évitant d'augmenter un tel risque ou de le commercialiser. Ceci pourrait être fait en assurant, à travers la conception méticuleuse de tels instruments, que leurs avantages pèsent plus que leurs inconvénients. Leurs modes de circulation devraient être contrôlés de façon si stricte qu'elle garantisse que toute la société en bénéficie et pas seulement ceux qui y travaillent.

Les produits financiers dérivés ont été créés pour servir d'instruments pour gérer les risques. Toutefois, actuellement, ils ne sont pas utilisés dans l'objectif pour lequel ils ont été originalement créés. Ceux qui manipulent ces instruments sont devenus des marchands qui n'ont aucune réelle intention de gérer le risque et sécuriser leurs transactions ; ils ne sont concernés que par le gain financier. Ainsi, ces instruments ne sont plus des instruments de gestion de risques, ils ont été déviés de leur fonction initiale pour devenir des instruments de jeux et de spéculation. Par conséquent, ils ont poussé le système financier à dévier de son naturel et s'éloigner de la réalisation de leurs objectifs généraux et d'être pris dans la spirale qui mène à l'effondrement total. Cet usage déviant et abusif a joué un rôle important dans la création de la crise financière que le monde traverse actuellement.

La valeur des actifs financiers a dépassé par une marge très importante la valeur des actifs réels dans l'économie mondiale. Par exemple, la valeur des produits financiers dérivés qui figuraient parmi les causes de la crise financière mondiale a atteint dix fois la valeur de la production mondiale.

Partant de cela, tous ces produits financiers dérivés doivent être reconsidérés. La créativité dans ce domaine doit être soumise à un contrôle strict afin que ces instruments se concentrent sur l'argent et les services qui ont de vraies valeurs d'échange et qui répondent aux vrais besoins des membres de la société.

Cela signifie que les contrats doivent avoir comme objet les biens mobiles et immobiliers ou bien l'usufruit de ces biens ou n'importe quel service fourni à



l'autre partie contractante, ou encore n'importe quel droit financier pouvant être échangé. Ceci doit être fait dans la plus grande clarté et en spécifiant bien quels actifs peuvent faire l'objet d'un échange et lesquels ne peuvent pas.

Il est important de bannir toute transaction basée sur le pari ou la spéculation comme la vente des indicateurs des marchés financiers. Dans ce cas, le contrat porte sur un indicateur et des chiffres abstraits et non sur les actions représentées par ces indicateurs ou ces chiffres. Il faut aussi interdire les options et les contrats anticipés qui finissent par des règlements comptable et monétaire faits sur la base des écarts de prix sans aucune volonté réelle d'échanger produits contre prix. L'interdiction doit toucher également les contrats concernant les produits financiers dérivés, dont la majorité sont à des fins de prise de risque de spéculation ne subissant aucun contrôle ; en effet, l'objet de tels contrats ne concerne ni argent, ni usufruit ni profit, ni encore des droits financiers reconnus ni échange réel de deux valeurs. Ceci met en péril l'économie réelle entière.

Principe (6)

Construire un système bancaire plus efficace, plus juste et plus stable et qui est lié à l'économie réelle.

Construire un système financier efficace et multi fonctionnel pour transférer les ressources financières entre les entités économiques efficacement, en se basant sur l'intermédiation de l'investissement et non l'intermédiation financière. Ceci contribuerait à réaliser un degré suffisant d'équité et de stabilité conduisant à atteindre des buts économiques tels que offrir une prospérité matérielle et un bien être à la société entière.

Le système financier joue un rôle vital dans les économies modernes en remplissant plusieurs fonctions. Par exemple, il draine les surplus financiers des unités économiques ayant plus que leurs besoins (ménages, hommes d'affaires, gouvernements et étrangers) vers les unités économiques qui souffrent de déficit dans les ressources financières. Ce système se charge aussi de transférer et de répartir les risques de manière à garantir l'équité et la stabilité parmi les parties impliquées dans l'échange des produits, une fonction qui devrait se refléter positivement sur le développement et la croissance des secteurs réels de l'économie.



Vu sous cet angle, le système financier représente un canal ou un instrument qui facilite l'échange des produits réels et des services, il assure aussi le transfert de ressources financière de façon efficace et équilibrée. Toutefois, on a bien observé que les dernières décennies ont été témoins de la croissance des actifs et des opérations de ce système en rupture avec l'activité économique et ses actifs réels. C'est ce qui a ébranlé la stabilité de l'économie dans nos sociétés, et ce par des crises récurrentes et fortes, parmi lesquelles la crise des sub-primes. Le système financier est devenu le serviteur de la minorité aux dépens de la majorité.

C'est cette minorité qui possède des informations amples sur le système et ses mécanismes complexes, qui ont bénéficié largement des profits réalisés et des bonus sans précédent. La majorité, pendant ce temps là, très affaiblie, est la seule à supporter les risques de façon non raisonnable.

Car elle portait des instruments financiers qui semblent forts et solides, puisqu'ils jouissent d'une cote élevée accordée par des agences réputées ; Mais en réalité, ces instruments sont des « bombes à retardements » qui peuvent éclater n'importe quel moment. De plus, leurs porteurs ont perdu toutes les choses autour desquelles ils ont bâti leur espoir, notamment les gains dont ils rêvaient, sur la base de bulles prix des actifs financiers ou réels.

Cette étude prend son départ de cette croyance forte dans l'importance de ce secteur (le secteur financier), en mettant en exergue son rôle primordial qu'il doit jouer, notamment celui d'intermédiaire d'investissement à la place d'intermédiaire financier. Les institutions financières acquièrent le droit de disposer de fonds déposés et de servir d'intermédiaire entre les dépositaires et les emprunteurs. Ainsi, elles collectent et possèdent complètement ces fonds en contre partie de rémunération sous forme d'intérêts. Puis, elles les investissent avec les emprunteurs de façon indépendante moyennant un taux d'intérêt plus haut à celui accordé aux dépositaires. Les bénéfices de ces institutions jouant le rôle des intermédiaires entre dépositaire et emprunteur sont faits de la différence entre les taux d'intérêt accordé aux dépôts et le taux d'intérêts chargé sur les emprunts. Cette méthode a permis à une base d'actionnaires d'accumuler de sommes colossales à partir des fonds déposés et deviennent le vrai pouvoir de contrôle sur les actifs des banques, alors qu'ils ne possèdent qu'un petit pourcentage dans son capital. Ainsi, le rôle de l'institution bancaire ou l'appareil est réduit à la commercialisation dans l'argent pour son propre bénéfice en faisant l'entremetteur entre le dépositaire et l'emprunteur.



Un changement radical doit être introduit sur le système bancaire en ce qui concerne la relation entre la banque et ses dépositaires. Elle doit s'éloigner de cette relation d'endettement basé sur le taux d'intérêt. Une alternative appropriée peut consister à transformer une telle relation en une relation de médiation d'investissement entre dépositaires et investisseurs, ces derniers utilisant l'argent des premiers. Les revenus des fonds des dépositaires sont ainsi liés aux résultats des investissements faits par les emprunteurs, que ces résultats soient pertes ou profits. La banque partagerait donc les bénéfices réalisés avec les dépositaires, chose qui renforcerait la solidarité entre toutes les parties concernées, garantirait des rendements qui seraient distribués sur un large éventail de secteurs de la société et élargirait la base de l'actionariat et de dépositaires, qui deviendraient ainsi les propriétaires de l'actif de la banque en sa totalité.

La méthode de médiation d'investissement protège l'appareil bancaire contre l'effondrement. Ainsi, si une institution financière s'effondre ou fait faillite, les pertes subites seraient limitées aux actionnaires et aux dépositaires dans cette banque. Les dépositaires dans d'autres institutions financières ne seraient pas affectés. Cette méthode empêche aussi la propagation du sentiment de peur et d'ébranlement de la confiance dans le système bancaire. On ne verra pas des dépositaires courir vers les banques pour retirer leur argent déposé aussitôt qu'un signe de problème apparaisse dans l'horizon. Malheureusement, ce scénario – que nous voulons éviter - est très fréquent dans la réalité et conduit à l'effondrement du système bancaire en entier dans certains pays.

Par ailleurs, nous voulons que le système bancaire revienne à son rôle naturel comme support de l'économie réelle et qu'il s'éloigne des transactions qui sont basés sur les titres bancaires ? Qui ne sert ni l'intérêt de l'individu ni celui de la société. Ceci exige l'établissement d'un lien entre les institutions financières à la règle d'or d'échange de produits réels. Les différents financements doivent se faire en rapport avec les marchés de produits et services, à la fois en termes d'échanges ou de production. Ces institutions financières doivent également œuvrer vers la création d'un courant de marchandises pour chaque courant financier, dans un cadre solide pour éviter de perdre l'équilibre.



Principe (7)

Œuvrer pour établir des mécanismes justes qui garantissent les droits financiers des prêteurs mais sans léser les débiteurs.

Chercher à garantir les droits des prêteurs en créant des instruments et des moyens qui pourraient aider à atteindre cet objectif, mais sans porter atteinte aux débiteurs, ceci afin renouer des liens de confiance entre les institutions financières et les entités économiques.

Nous rappelons d'une part qu'il n'y a aucune objection quant au principe de garantie des droits financiers des prêteurs par des contrats écrits, des consignes, des hypothèques ou n'importe quel autre moyen légal. Notre objection porte sur la méthode de mettre en application ce principe.

Par exemple, certaines institutions financières ont recours à la mise sous séquestre des biens immobiliers hypothéqués et expulsent les gens de leurs maisons. N'importe quel observateur peut remarquer que ces mesures n'aident pas à atteindre un résultat positif. Au contraire, elles provoquent la hausse des prix, la détérioration de la valeur de l'hypothèque, et une crise sociale et humanitaire. A la fin, elles provoquent à la perte de la liquidité par les institutions financières, perte de confiance en ces institutions et entre elles, et récurrence d'effondrements, comme si cela était une peste qui se propage dans divers pays du monde. Par ailleurs, on a découvert que les pratiques bancaires modernes font recours à mettre plusieurs hypothèques sur un seul bien immobilier. Les emprunteurs font souvent « une réévaluation » de leur propriété ; en faisant cela ils obtiennent des prêts supplémentaires en hypothéquant toujours et encore le même bien immobilier, le prêt supplémentaire peut être obtenu auprès du même créateur ou auprès d'un autre. Les hypothèques sont souvent vendues aux investisseurs sous forme d'obligations soutenues par la même propriété hypothéquée auparavant. Ceci devient encore plus compliqué quand les investisseurs mettent ces titres (les obligations) sous hypothèque, les considérant comme des actifs, pour recevoir plus de crédits, et ainsi de suite.

C'est ici qu'il a une grave déviation : hypothéquer sans sourciller un bien immobilier qui est déjà hypothéqué, en effet, ce bien dont la fonction première est de soutenir la capacité du débiteur à honorer sa dette, se trouve disputé par plusieurs créanciers. La règle adéquate dans ce cas, doit être : ne plus pouvoir disposer complètement d'une propriété dont on a cédé (temporairement) les



droits de propriété pour une tierce partie. Ceci va de pair avec le principe du « celui qui est occupé ne peut faire l'objet d'une autre occupation avant qu'il ne redevienne vacant ». Par conséquent, tout contrat qui donne un droit de propriété sur un bien déjà hypothéqué est nul et avenu.

Le document propose l'établissement d'un fonds national pour aider les débiteurs insolubles qui paierait les échéances de la dette de chaque personne qui a contracté un prêt sans intérêts, et ce pour des objectifs de consommation ou pour créer un petit ou un moyen projet. Ce paiement sera fait à condition que la capacité de ladite personne à rembourser son prêt, pour une période précise, ou que la faisabilité et son potentiel à générer un rendement suffisant soient sûrs et certains. Ainsi, le fonds proposé couvrirait les obligations des personnes insolubles pour des raisons au-delà de leur contrôle. Un tel fonds rétablirait la sérénité et la confiance chez les parties financières contractantes avec ces personnes. Il augmenterait les niveaux de la production, réduirait le chômage et stimulerait l'économie en général. Il est bien notoire que prolonger les délais de paiement des dettes pour les personnes insolubles est un précepte divin invoqué par plusieurs religions monothéistes et appliqué par certaines sociétés. En plus de sa valeur éthique, il a aussi une valeur économique considérable. En effet, l'application de ce principe pourrait mitiger la sévérité des fluctuations économiques, qui a souvent frappé avec force, telle que celle des sub-primes.

Principe (8)

Rectifier le rôle des marchés financiers et établir un système de contrôle pour rationaliser le comportement de tous les acteurs sur ces marchés.

Concentrer sur la conception des organismes, des programmes et des statuts du marché financier de façon à avoir un contrôle, à un très haut niveau de fiabilité, honnêteté et équité, de l'exécution des transactions. Ces organismes, programmes et statuts doivent être conçus avec une orientation vers les activités réellement productives et en évitant les spéculations et les transactions fictives, les risques et toutes autres transactions similaires.

L'une des conditions nécessaires pour corriger le rôle des marchés financiers consiste à réaliser un comportement rationnel chez les acteurs de ces marchés, et ce en limitant les limitations des fluctuations chaotiques dans les prix des actions et en fournissant des portefeuilles d'investissements attractifs qui



encouragent l'investissement à long terme et préserve de façon permanente le mariage entre les investisseurs et les actifs dans lesquels ils investissent. Des portefeuilles qui s'adressent surtout aux investisseurs qui souhaitent réaliser des bénéfices à partir de vrais rendements de leurs actions. Pour cette raison, les marchés financiers doivent être mis sous un contrôle strict pour se protéger des aventuriers et spéculateurs et les empêcher de les utiliser comme un pont pour réaliser du profit par des transactions spéculatives sur les fluctuations des prix qui ne portent aucune intention authentique de posséder les titres en circulation. Ces aventures sous la forme de spéculations provoquent des hausses et des baisses dans les échanges sur les marchés financiers, un fait qui causerait leur effondrement et le renoncement des gens à échanger avec eux.

Afin d'éviter cela, il faut rectifier le rôle des marchés financiers en interdisant de disposer d'un bien qui n'est possédé par le vendeur ou qui n'est pas existant. Les ventes à court-termes comme la vente à découvert et la vente en marge doivent être prohibées. Les lois et les réglementations gouvernant les activités de la bourse doivent être revues de telle façon à fermer la porte aux spéculations et aux transactions fictives et les activités formelles et toute autre transaction suspicieuse. De telles mesures contribueront à combattre l'argent chaud en réduisant son taux de profitabilité et en limitant les transactions récurrentes ayant pour objet cet argent sans vraie valeur ajoutée. Elles contribueront aussi à limiter l'espace aux seules transactions qui apportent le plus de stabilité aux marchés. Ainsi, on pourrait restaurer la fonction essentielle des marchés financiers, à savoir fournir les fonds nécessaires aux opérations d'investissement et de production.

D'autre part, la stratégie de la mondialisation a adopté une politique de libéralisation très large de commerce (marchandises et services) et des activités financières. Parmi ces libertés, il ya celle de la circulation du capital afin de créer une intégration plus complète entre les divers marchés de capitaux et améliorer le flux des capitaux (flux monétaire ?). Ce mouvement des capitaux a lieu plus d'une fois par jour et chaque jour entre des pays divers dans le monde. Ils représentent seulement un petit pourcentage des échanges réels qui sont vraiment liés à la vente et l'achat des vraies marchandises ; le pourcentage le plus grand est celui des transactions spéculatives et fictives.

Cette mouvance a fait que plusieurs pays en développement se sont trouvés exposés aux crises, car elle favorisé plus l'instabilité et la fluctuation. Les avantages résultant de la libéralisation des mouvements du capital ont été



marginiaux et limités si on les compare par les risques engendrés. Les fonds étrangers cherchent souvent à réaliser le taux le plus haut de rendement dans le délai le plus court possible. Ils sont retirés très vite et de façon abrupte, laissant derrière eux la panique dans des marchés, et ce à l'occurrence du moindre événement national ou international.

Pour cette raison, il faut imposer une période minimum pour se retirer comme investisseur étranger de la bourse. Ou bien il faut charger des taxes sur les gains de ce capital qui augmenterait à fur et à mesure que la période de l'investissement se raccourcisse. On peut aussi taxer tous les transferts faits en devises pour limiter la spéculation. Ces mesures réduiraient la vitesse du mouvement du marché ainsi que les flux monétaires à court terme. Plus encore, ceci contribuerait à stimuler le commerce, la production et la consommation de façon durable de manière équitable. Les revenus résultant de ces taxes seront utilisés dans le développement économique du pays accueillant de tels investissements étrangers.

Principe (9)

promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans la conduite des affaires des institutions financières et leurs relations avec les parties concernées.

Mettre en œuvre et appliquer les principes de la transparence et la bonne gouvernance aux institutions financières. Etablir les contrôles nécessaires qui pourraient garantir les droits de toutes les parties impliquées dans ces institutions financières afin d'enraciner et de promouvoir la confiance entre elles et dans le rôle qu'elles jouent. Ceci peut aussi contribuer à minimiser le conflit d'intérêts susceptible de se trouver dans le fonctionnement de quelques institutions importantes, comme les agences de cote des crédits et les compagnies de comptabilité publique.

L'absence de méthodes de bonne gouvernance et de transparence, e plus de la confusion des faits liés aux activités des institutions financières, de leurs résultats et la signification des instruments financiers introduits quotidiennement ; tout cela a transformé les transactions financières en énigmes qui sont difficiles à comprendre et à appréhender. Ceci a part l'incapacité de les contrôler ou en tirer bénéfice. Comme le confirment certaines personnes, de nos jours le système financier mondial est compris seulement par une minorité qui savent échafauder leurs plans. La majorité de personnes ainsi que leurs actifs et leurs deviennent ainsi sujet aux manipulations à chaque crise ou perturbation.



La crise financière a mis en exergue le rôle joué par les agences de cotation de crédits dans l'escroquerie dont les clients des banques ont été victimes, et en accordant aux clients qui leur paient des commissions importantes les cotes les plus élevées. Ces agences donnaient aux « fonds empoisonnés » des cotes exagérées pour le bénéfice de sociétés qui paient leur payent le prix forts, contre ces « recommandations ». Jusqu'à un passé récent, les agences de cotation travaillaient de façon indépendante des sociétés à qui elles délivraient des certificats de cotation. Mais, de nos jours, ces agences de cotation travaillent pour ces sociétés, et il en est de même des sociétés de comptabilité publiques qui audient les rapports financiers des sociétés.

La situation requiert qu'on mette une ligne de démarcation pour le travail de ces institutions publiques, car leurs résultats influencent largement le niveau de l'économie et non seulement sur le secteur dans lesquels elles opèrent. Ceci requiert de ces pays et gouvernements de revoir le rôle que ces institutions jouent et contrôler leurs mécanismes et modus operandi de telle manière à servir l'intérêt public de l'économie et non l'intérêt étroit des actionnaires et dirigeants des sociétés.

Une solution possible aux problèmes créés par le travail des agences de cotation de crédit consiste à les soumettre au contrôle et à la supervision des autorités publiques. Un autre aspect de la réforme est de ne pas limiter le travail des agences aux crédits mais l'étendre à l'évaluation de l'impact du fait économique, social et environnemental sur les activités des affaires.

Par ailleurs, les standards comptables actuels ont aidé à dissimuler ce qu'ils étaient supposés dévoiler. Les sociétés de comptabilité n'ont pas été capables de montrer les résultats des opérations d'une société et sa position financière de façon réelle e selon les changements économiques du marché.

Ceci a été fait ou bien par inadvertance ou exprès pour manipuler les comptes finaux et la position financière à travers des écritures comptables qui sont sensés changer ou couvrir certains faits ou données liés à la position financière réelle de la société audité. La corruption administrative joue un grand rôle dans la création de cette situation. De plus, les hauts dirigeants des sociétés - ceux qui visent des rémunérations financières très élevées et des primes contre la réalisation de bénéfices fictifs - ont couvert dans plusieurs cas les pertes et des créances douteuses de leurs sociétés, et ce profitant de la faiblesse du contrôle bancaire d'une part et des réglementations et procédures comptable d'autre part.



Pour cette raison, cette étude insiste sur l'importance de développer, de réactiver et d'appliquer les principes de transparence et de bonne gouvernance au sein des institutions financières pour assurer la protection des intérêts de toutes les parties qui traitent avec elles. Le but de ceci est de stimuler et consolider la confiance dans le rôle de ces principes et de réduire le conflit d'intérêt au regard du travail de certaines institutions importantes, comme les agences de cotation de crédit et les sociétés de comptabilité.

Il y a aussi un besoin de contrôler la relation entre ceux qui dirigent les sociétés, les conseils de directeurs et des actionnaires, en établissant des réglementations qui permettraient de demander des comptes aux dirigeants afin de protéger les droits des actionnaires, des employés et toutes les parties concernées. Il ya un besoin de hausser le niveau de contrôle et de transparence en établissant des associations générales de dépositaires et les personnes traitant avec les institutions financières en conformité avec les réglementations spécifiques. Ces associations constitueront des groupes de pression qui sont capables de faire le suivi et la révision du travail des institutions financières et influencer leurs politiques et leurs méthodes de prise de décision.

Principe (10)

Réactiver le rôle des gouvernements dans la préservation et la protection de l'ordre monétaire et financier et l'imposition de contrôles sur les transactions et les marchés afin de réaliser une croissance équilibrée.

Le gouvernement doit jouer un rôle principal et non juste auxiliaire en surveillant de près le système monétaire et financier ainsi que les transactions et les marchés. Il devrait aussi fournir un environnement approprié pour le secteur privé afin de le rendre capable de contribuer effectivement à cet objectif, ceci à travers les initiatives et les innovations qui profiteraient à ceux qui les initieraient, et pourvu que cela ne se fasse pas au dépens de l'intérêt de l'économie publique et de la société.

Dépendre de la philosophie individualiste et sacraliser l'intérêt individuel au point d'en faire une loi qui domine le système économique, s'est avérée une erreur au fil du temps et du à la récurrence des crises. Ceux qui s'y souscrivent croient que servir cet intérêt personnel mènera inévitablement à promouvoir l'intérêt de la société entière, se fiant à la règle de « l'efficacité et l'autorégulation du



marché » et de « la main invisible ». Une telle croyance a prouvé être intenable dans le cadre de la vie réelle, car le système a dévié en se mettant au service de la minorité aux dépens de la majorité. En effet, la richesse est accumulée dans les mains du premier groupe alors que les risques ont été transférés au second, pourtant plus grand.

L'axiome disant « le marché s'autorégule et se corrige par lui-même » dans le cas de n'importe quelle perturbation économiques ou tensions, a été plusieurs fois ébranlée et ce depuis la Grande Dépression. Fait qui a démontré l'importance de l'intervention du gouvernement, dans un cadre spécifique de contrôle qui faciliterait le travail des individus et des institutions et garantit la sauvegarde de l'intérêt public. Toutefois, cette intervention gouvernementale a été tellement marginalisée durant les dernières décennies que la bride a été lâchée complètement au marchés et aux entreprises privées pour brouiller les règles du jeu de façon à protéger et à garantir leurs propres intérêts, et ce sans se soucier des conséquences et de l'impact de ce comportement sur les autre catégories de la société.

Ce qui confirme l'importance de ce mouvement c'est le 20ème rapport annuel de la Banque Mondiale, publié en 1997, dédié au sujet de « l'Etat dans un monde changeant » ; Dans ce rapport, le président de la Banque Mondiale à cette époque disait «L'histoire a prouvé encore une fois qu'un bon gouvernement n'est pas un luxe, c'est un besoin vital ! En effet, sans un gouvernement efficace, on ne peut réaliser un développement durable, ni sur le plan social ni sur le plan économique. ». Le premier chapitre de ce rapport peut être résume comme suit : « Le facteur déterminant dans les développements à caractère conflictuel dans le monde est...l'efficacité du gouvernement. L'existence d'un gouvernement efficace est importante pour fournir les marchandises et les services nécessaires, et aussi les règles et réglementations qui permettraient au marché de s'épanouir et au peuple de vivre dans l'aisance et le bonne santé. L'état a un rôle vital à jouer dans la vie économique et sociale, non comme l'entité qui réalise directement la croissance mais dans sa capacité comme un partenaire jouant un rôle catalyseur, c'est-à- dire un outil qui dirige le développement. »



Conclusion

Le plus grand défis auquel le monde fait face aujourd'hui, à ces moments délicats et décisifs de l'histoire, c'est la restauration de la confiance perdue dans le système financier et ses institutions et de rétablir la paix et la sérénité dans les esprits et parmi les diverses entités économiques, et chez ceux qui ont vu leurs emplois et leurs gains de plusieurs années de prospérité s'évaporer. On ne peut exécuter ne telle tâche par des mesures sporadiques et partielles prises ici et là. Une telle mission requiert l'élaboration de règles et de principes qui sont à un haut degré d'efficacité à long terme et non seulement à court terme.

C'est ce que cette étude veut mettre en relief, car la confiance ne peut être restaurée seulement par des mesures financières incitatives, ou par des taux d'intérêt bas. Elle peut et doit l'être par l'établissement de règles et de principes qui permettraient de contrôler le travail et la conduite du système financier et monétaire, avec ses modes variés et ses institutions ; la restauration de la confiance se fait aussi en introduisant des institutions et des mesures qui pourraient inspirer plus de confiance et de sérénité.

Malgré l'importance des 10 principes mentionnés dans cette étude concernant les Principes de juste Milieu pour créer un système bancaire et financier juste et équilibré, nous voulons rappeler un point central : n'importe quel système économique et financier doit reposer sur une base éthique afin de réaliser l'équilibre entre tous les acteurs de la vie économique.

La position médiane et équilibrée promue dans cette étude nous permettra d'avoir une économie libérée des crises. Elle laissera libre cours aux pouvoirs créatifs des peuples et mettra fin aux activités de ces manipulateurs et égoïstes. Elle protégera l'intérêt de la société entière et répondra aux besoins des pauvres et nécessiteux.

En fin, pour réaliser une telle position médiane et modérée, nous avons besoin d'une volonté forte et d'un pouvoir décisif de la part des parties concernées. Est-ce ceux qui sont concernés comprennent le degré de gravité de la situation pour faire l'effort requis et servir le bien de l'humanité toute entière ?

* * * *